



22 juillet 2016

(16-3902)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – MESURES ANTIDUMPING VISANT CERTAINES
CREVETTES EN PROVENANCE DU VIET NAM**

NOTIFICATION DE LA SOLUTION CONVENUE D'UN COMMUN ACCORD

La communication ci-après, datée du 18 juillet 2016 et adressée par la délégation du Viet Nam et la délégation des États-Unis au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 3:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Les gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la République socialiste du Viet Nam se réfèrent aux différends *États-Unis – Mesures antidumping visant certaines crevettes en provenance du Viet Nam* (WT/DS404) et *États-Unis – Mesures antidumping visant certaines crevettes en provenance du Viet Nam* (WT/DS429), qui ont donné lieu à des recommandations et décisions de l'Organe de règlement des différends (ORD). Les États-Unis et le Viet Nam ont l'honneur de notifier à l'ORD, conformément à l'article 3:6 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, que les parties sont parvenues à une solution convenue d'un commun accord s'agissant des présents différends.

Nous vous demandons de bien vouloir faire distribuer la présente notification à l'ORD ainsi qu'aux Conseils et Comités compétents.

(signé)
S.E. M. Tran Quoc Khanh
Vice-Ministre
Ministère de l'industrie et du commerce
République socialiste du Viet Nam

(signé)
Mme Barbara Weisel
Représentante adjointe des États-Unis
pour les questions commerciales
internationales
pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique
Bureau du Représentant des États-Unis pour
les questions commerciales internationales
